

CAP des conservateurs – 7 mai 2009

Motion

Pour un renforcement du pilotage national de la politique de l'IST

Les représentants du personnel SNASUB FSU et CFDT à la CAP des conservateurs réunie le 7 mai 2009 regrettent l'absence totale de concertation avec les personnels lors de la disparition de la SDBIS et la création de la MISTRD.

La documentation constitue un enjeu en soi, elle doit faire l'objet d'une politique spécifique pleinement articulée avec la recherche et l'enseignement. La suppression du terme bibliothèques de l'intitulé des services ne peut que nous inquiéter.

Une véritable politique documentaire nationale nécessite des experts pour suivre les nombreux dossiers, ces interlocuteurs des établissements doivent être regroupés au sein d'une même unité pour assurer la cohérence et l'efficacité de l'action publique.

Au terme du processus de réorganisation du Ministère, la MISTRD doit conserver des effectifs importants pour assurer l'ensemble de ces missions, ce qui n'est pas le cas dans la nouvelle organisation. Une attention toute particulière devra être portée aux agents souhaitant quitter le Ministère.

Nous souhaitons que la MISTRD assume les prérogatives suivantes :

- proposer un projet d'ensemble cohérent et ambitieux de l'IST en France pour la recherche et l'enseignement,
- piloter la politique de constitution d'une collection nationale numérique pour la recherche et l'enseignement,
- continuer et développer la politique de recensement, de préservation et de numérisation du patrimoine écrit,
- assurer une mission de conseil pour l'ensemble des questions relatives au patrimoine immobilier des bibliothèques,
- promouvoir auprès des établissements une politique de bonnes pratiques en fixant notamment les seuils de moyens financiers et humains à allouer aux services documentaires,
- promouvoir la politique de développement des services documentaires auprès des décideurs administratifs et politiques (surfaces, moyens humains, moyens budgétaires),
- être les garants d'une réelle prise en compte du volet documentaire dans les contrats avec les établissements, en veillant notamment à ce que la globalisation des crédits n'entraîne pas une réaffectation des moyens alloués aux projets documentaires à d'autres activités.

Ce n'est qu'à ces conditions que cette nouvelle structure pourrait permettre un pilotage unique de l'IST pour la recherche et pour l'enseignement supérieur et une mise en cohérence des politiques publiques.